

LA CHARTE DE L'ADHÉRENT AU MOUVEMENT RURAL

1- Un mouvement d'éducation populaire et sportif

Les Foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural sont des lieux où peuvent se développer la participation et l'initiative citoyenne. Ce sont aussi des lieux où se crée et se recrée du lien social entre les différents acteurs : adhérer c'est participer. Le Foyer rural ou l'association permet à tous de se retrouver et d'échanger. C'est un lieu de formation, d'éducation permanente où chacun, avec ses idées et ses mots, peut s'exprimer librement. C'est un lieu d'écoute, de mise en perspective de projets individuels et collectifs, d'accès au savoir, à la culture, etc.

Des solidarités doivent apparaître pour se développer à travers la mutualisation des différents moyens et outils.

2- Une animation et un développement global

Le Foyer et l'association contribuent à l'animation et au développement global du village du milieu rural. Ils prennent en compte un développement culturel, sportif, social et économique respectueux de l'environnement ; le mouvement est généraliste, ce qui n'exclut pas qu'il peut mener des actions spécifiques. Acteur de l'aménagement du territoire et du développement durable, il doit favoriser toute action, notamment intercommunale, répondant aux besoins de la population située dans un bassin de vie.

3- Une ouverture sur le monde

Le Mouvement Rural est attentif aux évolutions de la société et s'engage dans une politique volontariste afin de contribuer à exercer une influence sur les grands enjeux de l'avenir.

Il affirme également la place de l'homme dans la société dans la construction européenne et dans les échanges Nord/Sud.

4- Un accès pour tous

Les Foyers ruraux et associations sont ouverts à tous et à toutes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, de nationalité et d'idées. Chacun peut trouver, au sein d'une structure du Mouvement Rural, les moyens de développer et mettre en commun des activités ou des projets propres à contribuer à améliorer les conditions de vie de tous.

5- Un fonctionnement démocratique

Chaque structure a une gestion démocratique : les différents instances (Bureau, Conseil d'Administration ou Comité Directeur, Assemblée Générale) se réunissent selon les modalités prévues dans les statuts et offrent à chaque adhérent la possibilité de s'exprimer et participer à la gestion de l'association.

6- Une action en partenariat

Acteurs du milieu rural, les Foyers ruraux et associations travaillent en partenariat avec les autres acteurs de l'espace rural (administrations, collectivités locales et territoriales, structures éducatives, socio-professionnelles, autres associations ...) afin d'atteindre leurs objectifs dans le respect des valeurs du mouvement et de son indépendance.

7- Un engagement, des responsabilités

Chaque adhérent (personne morale ou personne physique) s'engage à respecter et défendre la présente charte. Les élus des différentes instances du mouvement veillent au respect de cet engagement lorsqu'ils confient l'organisation d'une activité ou délèguent une tâche aux adhérents et aux personnes extérieures. Il est de l'intérêt du mouvement de veiller à ne pas devenir seulement prestataire de services mais à demeurer un lieu de réflexion et de proposition au service du développement du milieu rural.

Cette charte s'applique aux personnes morales et physiques.